



Transports Canada Transport Canada
Région du Québec Quebec Region

Sécurité maritime Marine Safety

NORMES de CONSTRUCTION des BATEAUX de PÊCHE

Système de ventilation, appareils de cuisson, de chauffage et autres appareils ménagers

Section 6.0

Canada

Ventilation des locaux habités (6.8)

Exigences actuelles :

- Ventilation requise avec dimension minimum des conduites incluant les appareils à combustion
- Exigences supplémentaires si le dortoir est adjacent à la chambre des machines pour les navires <15,2 m
- Ventilation adéquate, aucun minimum requis < 15 tjb

Exigences proposées:

- Ventilation requise en plus des moyens conventionnels
- Double de la superficie des conduites par membre d'équipage
- Superficie minimum établie → appareil à combustion
- Précisions concernant la ventilation mécanique
- Compartment avec toilette → Ventilation naturelle

Canada

Ventilation des locaux habités (6.8)

-Tout bâtiment équipé de locaux habités fermés et d'un moteur à essence intérieur, d'un appareil à combustion GPL ou d'un appareil à chambre de combustion non optimisée doit installer un système de détection des gaz explosifs ou nocifs en fonction des ces équipements. Système coté UL/ULC/CSA avec signal d'alarme sonore et visuel au poste de commande.

Impact:

- Faible à moyen au niveau des coûts
- Peut être problématique lors de la construction

Canada

Ventilation de la chambre des machines (6.3)

Exigences actuelles:

- Installation à essence → obligation de ventiler mécaniquement avant le démarrage
- Alimentation en air adéquate → dimension minimale requise >15 tjb

Exigences proposées:

- Installation à essence → obligation de ventiler mécaniquement avant le démarrage avec indication visuelle, durée et débit minimum à respecter

Canada

Ventilation de la chambre des machines (6.3)

- Alimentation en air

- Mode d'installation des conduites spécifiées
- Dimension des conduites en fonction des besoins de la machinerie avec un minimum requis
- Matériaux des conduites spécifiés → >12 m conduite métallique
- Détails de construction des entrées et sorties d'air sur le pont

-Impacts:

- moyen au niveau des coûts
- peut être problématique lors de la construction ou de la rénovation

Canada

Ventilation des compartiments à construction ouverte (6.3.3)

Exigences actuelles: Aucune

Exigences proposées:

-Aucune ventilation distincte si certaines exigences sont rencontrées (dimension de l'ouverture)

Impacts:

-Très faible car s'applique à un faible pourcentage de la flotte

Canada

Ventilation du compartiment des batteries (6.7)

Exigences énoncées à la section 8:

Canada

Appareils de cuisson, de chauffage et autres appareils domestiques (6.6)

Exigences actuelles:

- Alimentation en air requise pour la combustion
- Isolation des matières combustibles et libre circulation de l'air autour de l'appareil
- Systèmes aux gaz de pétrole liquéfié → Application du règlement sur les machines de navires >15 tjb et certification de l'installation par un organisme approuvé <15 tjb

Exigences proposées:

- Tous les types d'appareil utilisés doivent fonctionner à l'électricité sauf si la puissance génératrice installée est inadéquate

Canada

Appareils de cuisson, de chauffage et autres appareils domestiques (6.6)

Conditions d'acceptation des appareils à combustible

1. Combustibles utilisés:

- Combustibles solides → charbon et bois sauf pour installation à essence
- Combustibles liquides → Acceptés → diesel et Kérosène
Refusés → essence, alcool et Naphte
- Combustibles gazeux → Accepté → gaz de pétrole liquéfié
Refusé → gaz naturel comprimé

Canada

Appareils de cuisson, de chauffage et autres appareils domestiques (6.6)

2. Caractéristiques générales des appareils

- appareils conçus pour une utilisation en mer, cotés UL/ULC/CSA et installés selon le manufacturier
- pourvus d'un appareil de contrôle de la flamme qui coupe automatiquement l'alimentation en combustible en cas de température élevée ou extinction de la flamme → requiert l'intervention de l'opérateur

3. Caractéristiques particulières des appareils

- cuisinière → aucune veilleuse continuellement allumée, sauf appareils à combustion optimisée.
- chauffage → appareils à combustion optimisée seulement

Canada

Appareils de cuisson, de chauffage et autres appareils domestiques (6.6)

4. Caractéristiques générales d'installation

- montage de l'appareil → circulation d'air et isolation des matériaux combustibles
- conduite d'échappement → réglage de la tire et isolation
- ventilation → capacité en fonction de l'appareil et du nombre de membre d'équipage
- Alimentation en combustible selon la section 7.0
- Affichage des directives de fonctionnement et consignes de sécurité

Canada

Appareils de cuisson, de chauffage et autres appareils domestiques (6.6)

5. Caractéristiques particulières d'installation

cuisinière → conduit et hotte d'extraction en acier
avec collecteur pour les graisses
→ ne doit pas servir au chauffage des lieux
→ ne doit pas être installée dans les dortoirs

6. Exigences particulières des appareils au gaz de pétrole liquéfié

- limité à 2 réservoirs de 10 kg
- ne peut être utilisé dans les dortoirs
- Installation référée aux normes des autorités provinciales

Canada

Appareils de cuisson, de chauffage et autres appareils domestiques (6.6)

Impact:

Achat d'équipement spécialisé → coût élevé pour l'ensemble
des bâtiments concernés

Utilisation limitée → petits bâtiments dont le carré d'équipage
est adjacent au dortoir

Canada

Merci



Bernard Leclerc
Inspecteur maritime
Transports Canada / Sécurité maritime
180, de la Cathédrale, Rimouski, G5L 5H9
418-722-3040 ou 1-800-427-4417
leclerb@tc.gc.ca

Canada